

A St Just le 30 mars 2026.

## NAO : acte 3 !

La 3<sup>ème</sup> réunion des **NAO** s'est tenue le lundi 30 mars 2026. Entre le 13 mars 2026 et le 30 mars 2026, la **CGT DS Smith St Just** avait retravaillé son cahier revendicatif tenant compte des attentes et besoins des salarié.es tout en estimant le coût engendré pour l'entreprise. Les revendications étaient les suivantes :

- ☞ Augmentations Générales des salaires et primes de 1,8% pour l'ensemble des salarié.es quel que soit les statuts sociaux professionnels.
- ☞ Augmentation de la majoration de nuit à 30%.
- ☞ Mise en place d'une Prime de vacances de 250€ **sans toucher aux avantages familiaux**.
- ☞ Budget du CSE : porter le taux du budget des ASC à 1,8% pour le calcul et à 0,3% pour les AEP.
- ☞ Mutuelle : répartition 65/35.
- ☞ 30 embauches à répartir dans l'ensemble des services.
- ☞ Clause de revoyure.

La globalité de la demande, **cotisations sociales patronale comprises**, représentait un montant de 437K€ annuel cotisations sociale patronales incluses. Donc ce n'était pas la mer à boire !

La **CGT DS Smith St Just** a aussi longuement insisté sur le fait que l'employeur a aussi un rôle à jouer dans la lutte contre la précarité et la pauvreté. Il doit contribuer à accroître le pouvoir d'achat des salarié.es et améliorer leur quotidien.

Dans un élan de générosité qui ne lui ressemble absolument pas, la direction fait la proposition suivante et si signature :

- ☞ Augmentations générales de 1% soit 19,75€ brut par mois pour un coefficient 150, 20,85€ brut par mois pour un coefficient 160 et 21,96€ brut par mois pour un coefficient 170.
- ☞ Prime de vacances : 125€ pour toutes et tous cette année et en diminution des avantages familiaux à compter de 2027 et l'arrêt complet pour les nouveaux entrant.
- ☞ Augmentations individuelles (au bon vouloir de l'employeur) de moins de 0,1%.
- ☞ Prise en charge de la mutuelle de 60/40 soit un gain pour les salarié.es de 7,89€ net par mois.

S'il n'y a pas de signature :

- ☞ Augmentations générales de 0,9% soit 17,78€ brut par mois pour un coefficient 150, 18,77€ brut par mois pour un coefficient 160 et 19,76€ brut par mois pour un coefficient 170.

- ☞ Prime de vacances : 100€ pour toutes et tous cette année et en diminution des avantages familiaux à compter de 2027 et l'arrêt complet pour les nouveaux entrant.
- ☞ Augmentations individuelles (au bon vouloir de l'employeur) de moins de 0,1%.
- ☞ Prise en charge de la mutuelle de 60/40 soit un gain pour les salarié.es de 7,89€ net par mois.

Pour la **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** c'est peu, très peu, trop peu. Mais qu'en pense les salarié.es. Notre organisation syndicale va dans un premier temps échanger avec les salarié.es, ensuite, une réunion des syndicats **FILPAC-CGT DS Smith France** se tiendra dans les prochains jours pour connaître les suites à donner à ces propositions.

La **CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just** se positionnera sur une éventuelle signature dans les prochains jours.

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just.**

